



Direction générale de
l'environnement (DGE)

Division Biodiversité et paysage

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

DEMANDE DE DÉROGATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT D'UN ARBRE REMARQUABLE INSCRIT À L'INVENTAIRE CANTONAL

Selon l'article 15 al. 3ter de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et article 4 al. 4 du règlement d'application de la LPrPNP du 29 mai 2024 (RLPrPNP)

DEMANDE

Abattage

Elagage hors entretien courant

OBJET CONCERNÉ

Parcelle Coordonnées
Essence Identifiant arbrem

MOTIFS

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

Entrave avérée à l'exploitation agricole

Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec enquête publique), n° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

.....
.....

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC ET DANS LA FEUILLE DES AVIS OFFICIELS

Du au

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai d'enquête à l'administration communale A l'issue de l'enquête publique, l'ensemble du dossier sera transmis à la au service cantonal compétent.

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Désignation exacte des plantations compensatoires				
N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Responsable de l'entretien

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE (art. 19 al. 3 RLPrPNP)

Photographies des lieux

Plan de situation avec emplacement, essence concernée, hauteur, âge approximatif ;

Plan des plantations compensatoires avec essence et hauteur de l'arbre de remplacement

Propriétaire Prénom/Nom :

Adresse :

Date : Signature :

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation cantonale